

Image not found or type unknown



## avenant et changment de convention collective ?

Par **kally**, le **11/01/2011** à **19:43**

bonjour, je souhaiterais savoir si un employeur est obligé de faire un avenant au contrat de travail quand suite à une modification de la convention collective de branche les classifications et les désignations des postes de travail sont modifiés. il me semble logique que oui, mais je ne trouve aucun texte qui le précise...  
merci d'avance de votre attention

Par **P.M.**, le **11/01/2011** à **19:54**

Bonjour,  
Il n'y a pas d'obligation formelle, mais justement la Convention Collective applicable peut le préciser lorsqu'il y a de tels changements...